

La gouvernance des OBNL au croisement des secteurs et des territoires : impacts sur leur participation

Marie Roy

Doctorante sciences sociales appliquées

UQO

ACFAS 2011 Marie Roy

La participation

La liberté n'est pas la possibilité de réaliser tous ses caprices; elle est la possibilité de participer à la définition des contraintes qui s'imposeront à tous.



Albert Jacquart

Plan de présentation

- Introduction
- Problématique
 - Hypothèse
 - Question de recherche
- Cadre théorique et conceptuel
- Cadre opératoire

Introduction

- 18^e siècle au Bas-Canada
 - Association de raquetteurs
 - 1^{ère} Mutuelle : *Quebec Provident, Benevolent and Friendly Society 1789*
- 19^e siècle – prise en charge par le clergé
 - **1^{ère} grande transformation**
 - Arrivée massive des associations européennes et américaines et des communautés religieuses
 - Impact de Mgr Bourget



- Au mitant du 20^e siècle
 - 2^e grande transformation
 - État-providence prend la relève
 - Le clergé se fait montrer la porte (Loi des Fabriques)
 - Les ministères se multiplient et assurent la suite
 - Bureaucratisation / professionnalisation



Ici et maintenant

- En marche vers la 3^e grande transformation
 - Quelle sera la place des OBNL dans le développement des politiques publiques ?
 - Seront-ils acteurs de ce changement ?
 - Isomorphisme institutionnel ?
 - Ascendance sectorielle ?
 - Dispensateur de services ?
 - Coproducteur ? Coconstructeur ?
 - Partenaire ? Collaborateur ?



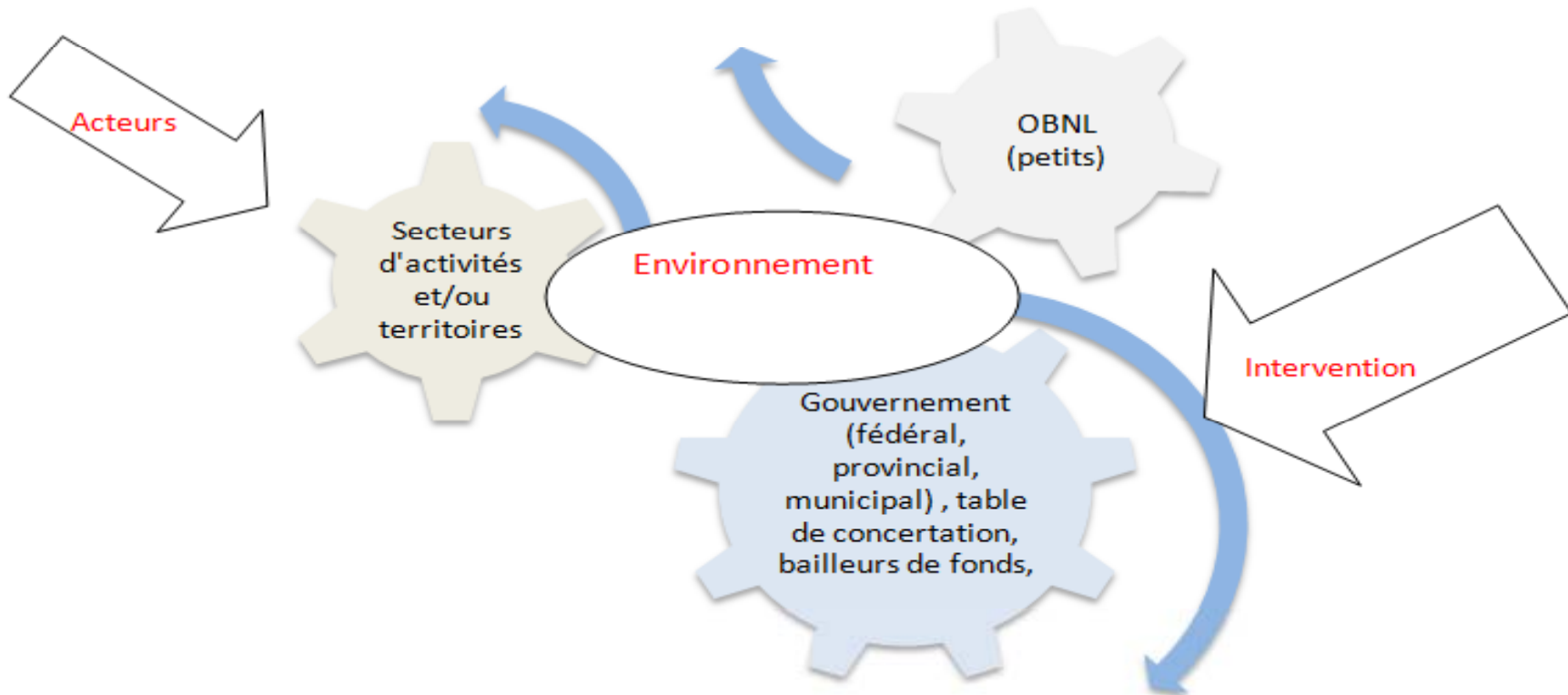
Problématique

– Participation

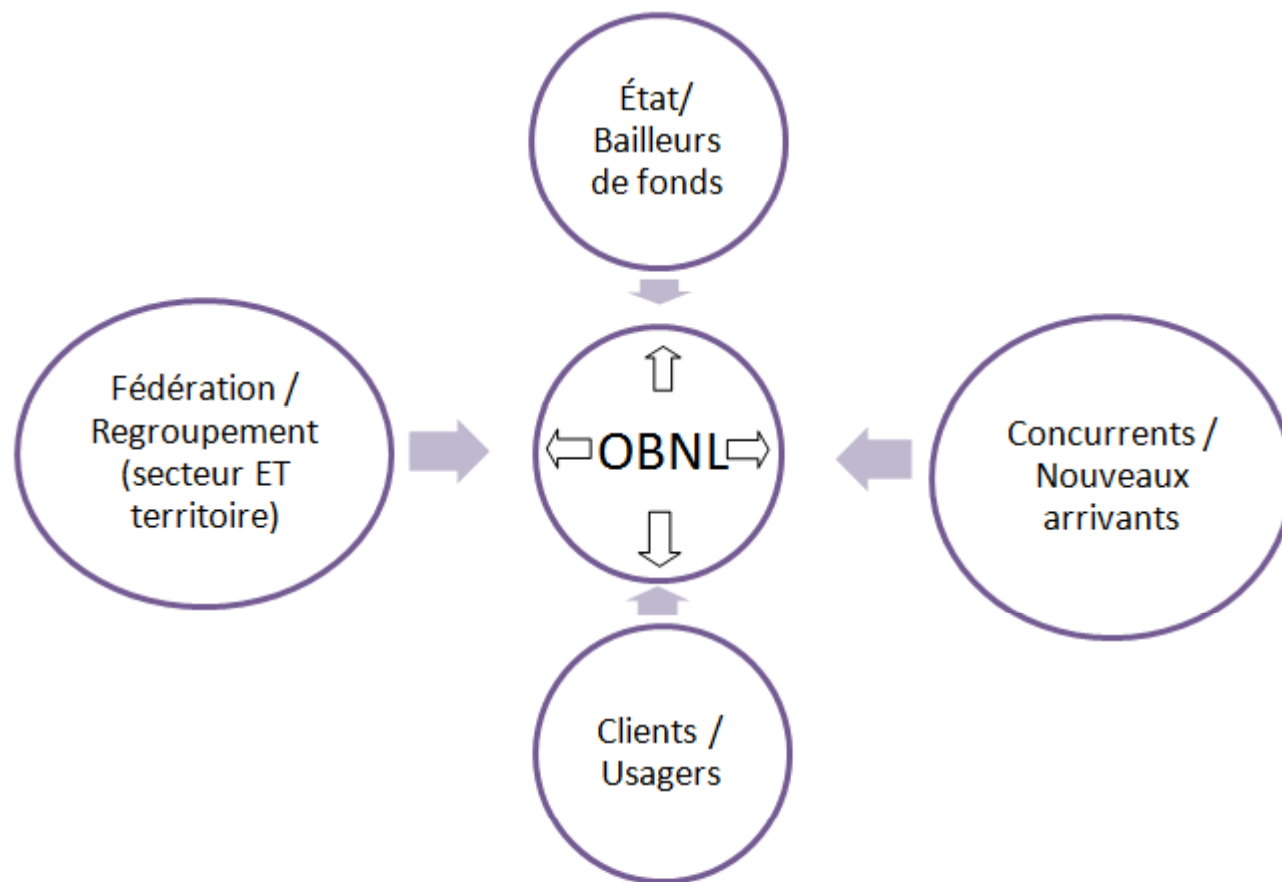
- À quoi ?
 - Au développement des politiques publiques
- Auprès de qui ? Ou avec qui ?
 - Table régionale
 - Table de concertation
 - Table sectorielle
- Pourquoi ?
 - Se faire entendre
 - Écouter
 - Assurer sa survie



La participation c'est quoi ?



Rapports de force



Hypothèse

- Les modes et les pratiques de gouvernance au sein des petits OBNL ont un effet sur la participation.

Question de recherche

Quels sont les effets de la gouvernance sur
la participation des petits OBNL au
croisement des secteurs d'activités et des
territoires?

Question préliminaire

Quels sont les modes et les pratiques de gouvernance des petits OBNL de la région de l'Outaouais dans trois secteurs d'activités ?

Cadre théorique et conceptuel

- Trois axes du cadre
 - Participation
 - Gouvernance
 - OBNL

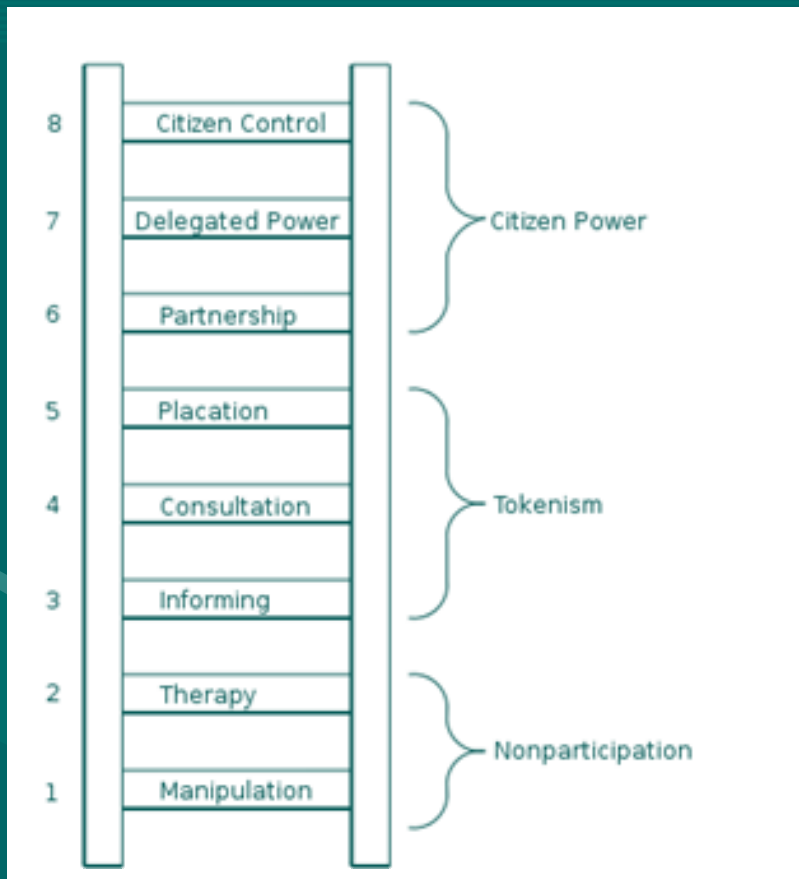


Participation

- **Lévy-Bruhl** la *loi de la participation* se résume surtout en une fusion des êtres relevant davantage de l'homogénéité et de la reconnaissance mutuelle.
- **Parsons** parle surtout d'un désir d'inclusion.
- Pour **Habermas** la question de la participation soulève celle d'une communication sans contrainte.
- Plusieurs autres études existent et dans plusieurs domaines .

Échelle de Sherry Arnstein

Subvention



- Une étude Guy Grenier et de Marie-Josée Fleury sur les organismes communautaires en santé mentale montre les difficultés de la participation
 - « Comme la participation aux nombreuses instances de concertation nécessite un temps considérable non consacré au travail auprès de la clientèle certains OCSM choisissent sans doute de s'impliquer dans un nombre réduit de réseaux où se retrouvent les partenaires avec qui ils partagent le plus d'affinités » (Grenier & Fleury, 2009) p. 117.



Gouvernance

- Gouvernance \neq gestion
- La gouvernance donne la direction
 - Du grec et du latin \rightarrow diriger un navire
- Terme réapparu dans notre vocabulaire
- Éléments à retenir au niveau des OBNL
 - Une assemblée générale libre qui élit le c.a.
 - Responsable de la mission - Imputabilité
 - Distinction dans les rôles de gestion et de gouvernance
 - Structure décisionnelle

OBNL

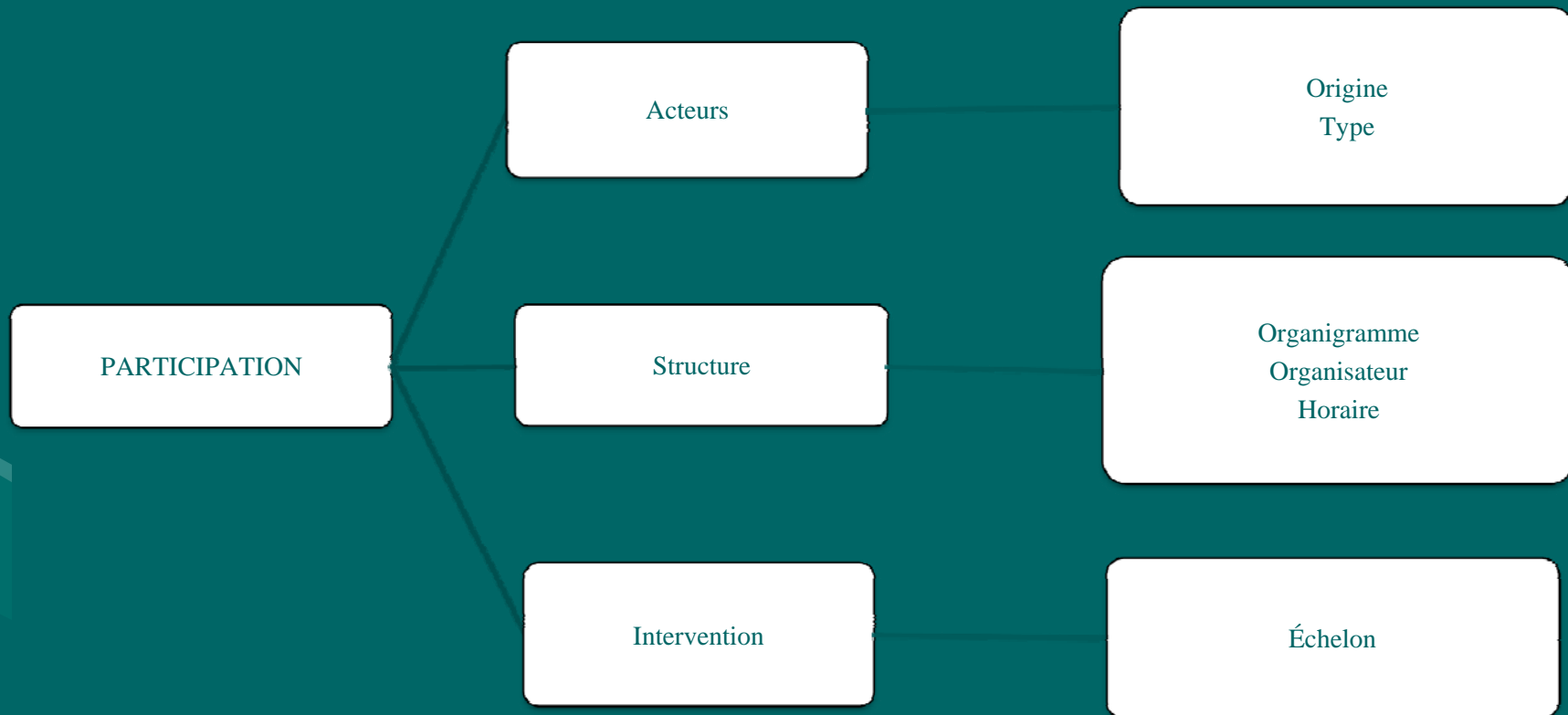
- SANS BUT LUCRATIF ≠ SANS RESSOURCES
- ≠ entreprise privée ≠ entreprise publique
- Pas totalement inclus dans le tiers secteur
- Toute forme de regroupement, association de deux personnes ou plus dont la gouverne est mise entre les mains d'une assemblée générale qui a le mandat de nommer un conseil d'administration qui devra assumer non seulement la gestion et la direction de l'organisation en en définissant la mission et en donnant vie à cette dernière mais aussi en s'assurant que le capital est réinvesti dans ses œuvres.

- Certains sont reconnus, charitables parce qu'ils sont « établis principalement pour exercer des activités qui procureront des avantages au public en général et plus particulièrement aux personnes dans le besoin. » (Ménard 2004).
- À noter que l'association personnifiée existe au Québec de plein droit et que par exemple les Corporations archiépiscopales relèvent d'une seule et unique personne.
- Plusieurs lois viennent régir ces OBNL (Brisson, 2003). La majorité de ces organismes sont enregistrés sous la 3^e section de la Loi sur les compagnies du Québec. Il existe cependant 15 lois générales, 82 lois d'intérêts privés mixtes et 1500 lois particulières qui régissent les OBNL.

- Il existait en 2003, au Canada plus de 161 000 OBNL. Ils occupent une place significative sur la scène économique et représentent près de 10% du produit intérieur brut (PIB) ce qui équivaut à peu près au secteur agricole. Plus de 46 000 de ces organismes sont répertoriés au Québec et constituent 29% des organismes canadiens. Cela le situe au dessus de la moyenne canadienne avec 617 organismes par 100 000 habitants.
- Aux États-Unis on en dénombre plus d'un million cent mille et ils représentent également près de 8,5% du PIB. Ils emploient plus de 9% de la population.
- (Hall, 2005), ICCA, Statistique Canada, *Code civil*



Cadre opératoire







Méthodologie

- Recherche partenariale
- Approche qualitative
- Trois méthodes – trois parties
 - Recension documentaire
 - (gouvernance + participation)
 - Entrevues semi-dirigées
 - Focus-group

Résultats attendus

- Typologie des modes et des pratiques de gouvernance
- Cote de participation



MERCI !